

Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 12 décembre 2024 - 18H30
Salle de la route bleue- SAINT CYR

Délibération n°CC_2024_189
Finances - Budget principal - Exercice 2024 - Adaptation des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP)

Nombre de conseillers en exercice : 56
Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MARTINEZ

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Nathalie CLEMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Gilles DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Chrystelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Jean-Yves BONNET donne pouvoir à René SABATIER, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Clément CHAPEL donne pouvoir à Sylvette DAVID, François CHAUVIN donne pouvoir à Sylvie BONNET, Nadège COUZON donne pouvoir à Claudie COSTE, Romain EVRARD donne pouvoir à Danielle MAGAND, Juanita GARDIER donne pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Antoine MARTINEZ, Stéphanie ISSARTEL donne pouvoir à Gilles DUFAUD, Edith MANTELIN donne pouvoir à Simon PLENET, Catherine MOINE donne pouvoir à Antoinette SCHERER, Patrick OLAGNE donne pouvoir à Laurent MARCE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE

Absents ou excusés :

Agnès PEYRACHE, Bertrand PIATON

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Laurent TORGUE, expose :

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements, plusieurs opérations sont suivies dans le cadre juridique et comptable des autorisations de programme. A l'occasion de l'adoption de la décision modificative n°1 du budget principal, sur l'exercice 2024, il convient d'examiner ces autorisations de programme, soit pour les clore, soit pour réviser l'enveloppe qui leur est affectée, soit pour réviser la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

Il est ainsi proposé pour les autorisations de programme en cours :

- AP n°2023/01 « Conservatoire à rayonnement intercommunal » :

Révision du montant des CP 2024 : - 1 740 000€

Révision sur les exercices 2025 et suivants de la programmation pluriannuelle des crédits de paiement

- AP n°2024/01 « Programme de rénovation des gymnases intercommunaux »

Absence de modification

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2313-3 et R2311-9,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des autorisations de programme en cours,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

MODIFIE pour les exercices 2024 et suivants, la répartition pluriannuelle des crédits de paiement des autorisations de programme en cours, selon le tableau ci-après (situation modifiée)

ANNONAY RHONE AGGLO - DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024 - OPERATIONS SUIVIES EN AP/CP

Code		AP 2023/01		AP 2024/01	
Libellé		Conservatoire à Rayonnement Intercommunal		Rénovation des gymnases intercommunaux	
Situation		situation actuelle (4)	situation modifiée (5)	situation actuelle (4)	situation modifiée (5)
Enveloppe AP (TTC)		8 160 000,00 €	8 160 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
Utilisation des crédits de paiement (CP)	Cumul CFU 2023 (1)	332 976,29 €	332 976,29 €	0,00 €	0,00 €
	CP 2024 (2)	2 968 000,00 €	1 228 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
	CP 2025 (3)	4 652 000,00 €	6 392 000,00 €	2 050 000,00 €	2 050 000,00 €
	CP 2026 et suivants (3)	207 023,71 €	207 023,71 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
	TOTAL	8 160 000,00 €	8 160 000,00 €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €

- (1) selon CFU2023 - annexe IV - C2.1 - montant cumulé des crédits de paiement mandatés au 31/12/2023
- (2) Montant des crédits de paiement inscrits au budget 2024
- (3) selon projection répartition pluriannuelle des crédits de paiement exercices 2024 et suivants
- (4) situation actuelle = délibération CC-2024-132 du 3 octobre 2024
- (5) situation modifiée par la présente délibération

CHARGE le Président ou son représentant dûment habilité de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 17 décembre 2024

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.